

Assemblées générales

L'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Eleveurs du Gers se tiendra le 18 décembre 2020 à huis clos.

Elle sera suivie de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

Assemblée générale extraordinaire :
- Modification des Statuts et

du Règlement intérieur pour être en conformité avec la loi d'orientation du 30 octobre 2018,

- Vote des résolutions.

Assemblée générale ordinaire :

- Rapport moral et financier,
- Approbation des comptes 2019,
- Election du 1/3 renouvelable,
- Vote des résolutions.